

Paris, le 24 mars 2025

Electricité et Eaux de Madagascar

Rejet par la Cour d'Appel de Paris du recours déposé par M. Valéry Le Helloco à l'encontre de la décision de l'AMF lui ayant imposé de déposer une offre publique

La société Electricité et Eaux de Madagascar (« **EEM** » ou la « **Société** ») a pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris (chambre 5-7) rendu le 20 mars 2025 qui a statué sur le recours déposé par son principal actionnaire, M. Valéry Le Helloco, ainsi que par certaines de ses sociétés, à l'encontre de la décision de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») du 14 octobre 2024 leur ayant enjoint de déposer un projet d'offre publique d'acquisition visant les actions EEM (voir les communiqués d'EEM du 29 octobre 2024 et du 11 décembre 2024). Cette décision de l'AMF concerne le dépassement du seuil de 30% des droits de vote entre 2023 et 2024, par M. Valéry Le Helloco.

Dans son arrêt du 20 mars 2025, la Cour d'Appel de Paris a rejeté le recours de M. Valéry Le Helloco et de ses sociétés et a condamné solidairement ces personnes à verser à EEM la somme de 40 000 euros au titre des frais irrépétibles.

En outre, EEM rappelle que, dès 2023, elle a demandé en justice la condamnation de M. Valéry Le Helloco et de ses sociétés au dépôt d'un projet d'offre publique, à la privation de leurs droits de vote et au versement de dommages-intérêts concernant un autre dépassement, par ces mêmes personnes, du seuil de 30% des droits de vote d'EEM entre le 15 juin 2019 et le 13 juin 2023. Dans cette autre affaire opposant EEM à M. Valéry Le Helloco et ses sociétés, la Cour d'Appel de Paris (chambre 5-9) devrait rendre son arrêt le 30 avril 2025.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, www.eem-group.com). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, www.saipppp-group.com) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.